

Cote du document: EB 2018/LOT/P.15
Date: 30 août 2018
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de prêt et don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette à la République du Niger pour le Programme de développement de l'agriculture familiale dans la région de Diffa

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Valantine Achancho
Chargé de programme de pays
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +39 06 5459 2941
courriel: v.achancho@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef de l'Unité des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du programme	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation pour approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	2
II. Description du programme	3
A. Zone d'intervention et groupe cible	3
B. Objectif de développement du programme	3
C. Composantes/résultats	4
III. Exécution du programme	5
A. Approche	5
B. Cadre organisationnel	5
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	5
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	6
E. Supervision	6
IV. Coût, financement et avantages du programme	6
A. Coût du programme	6
B. Financement du programme	9
C. Résumé des avantages et analyse économique	11
D. Durabilité	11
E. Identification et atténuation des risques	12
V. Considérations d'ordre institutionnel	12
A. Respect des politiques du FIDA	12
B. Alignement et harmonisation	12
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	12
D. Participation à l'élaboration des politiques	13
VI. Instruments et pouvoirs juridiques	13
VII. Recommandation	14
Appendices	
I. Accord de financement négocié	
II. Cadre logique	

Sigles et acronymes

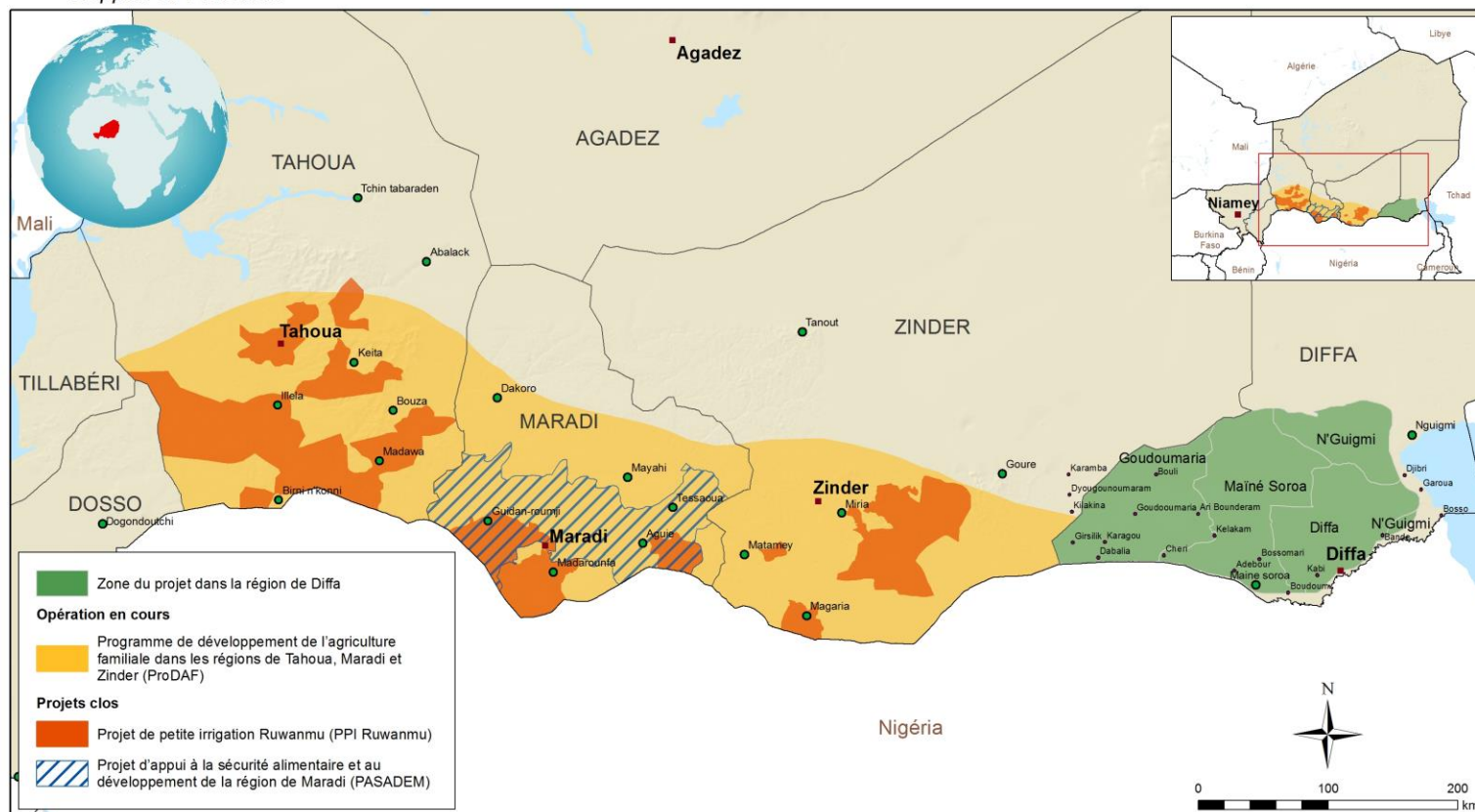
NORAD	Agence norvégienne de coopération pour le développement
PDE	Pôle de développement économique
ProDAF	Programme de développement de l'agriculture familiale dans la région de Diffa
TREI	Taux de rentabilité économique interne
TRI	Taux de rentabilité interne
URGP	Unité régionale de gestion du programme
VAN	Valeur actuelle nette

Carte de la zone du programme

République du Niger

Programme de développement de l'agriculture familiale (ProDAF) dans la région de Diffa

Rapport du Président



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 30-07-2018

République du Niger

Programme de développement de l'agriculture familiale dans la région de Diffa

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur/bénéficiaire:	République du Niger
Organisme d'exécution:	Ministère en charge de l'agriculture
Coût total du programme:	16,06 millions d'euros
Montant du prêt du FIDA:	5,37 millions d'euros
Montant du don du FIDA (au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette):	5,37 millions d'euros
Conditions du prêt du FIDA:	Conditions particulièrement favorables, exemptes d'intérêts mais assorties d'une commission de service de 0,75% l'an, et d'un délai de remboursement de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans
Cofinancier:	Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD)
Montant du cofinancement:	3,09 millions d'euros
Contribution de l'emprunteur/ des bénéficiaires:	2,12 millions d'euros
Contribution des bénéficiaires:	0,12 million d'euros

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République du Niger pour le Programme de développement de l'agriculture familiale dans la région de Diffa (ProDAF-Diffa), telle qu'elle figure au paragraphe 59.

Proposition de prêt et don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette à la République du Niger pour le Programme de développement de l'agriculture familiale dans la région de Diffa

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. **Pauvreté et situation sécuritaire.** Avec un taux de pauvreté de 48,9%, un revenu national brut de 430 USD par habitant et un indice de développement humain (IDH) très bas, évalué à 0,348 en 2015 et 2016, le Niger est l'un des pays les plus pauvres du monde et est classé au 187^e rang sur 188 pays par rapport à l'IDH. Les attaques du groupe terroriste Boko Haram dans la zone du bassin du lac Tchad exacerbent la pauvreté des populations, dont la sécurité est fortement affectée. Selon les statistiques gouvernementales, on comptait, en octobre 2017, 252 305 personnes réfugiées ou déplacées dans la région de Diffa.
2. **Potentiel agricole.** La région de Diffa dispose d'importantes potentialités en matière de cultures irriguées et de décrue avec une superficie exploitable de 265 000 hectares, dont 69% dans le lit du lac Tchad, 28% le long de la Komadougou Yobé et 3% dans les cuvettes oasiennes de Maine Soroa et Goudoumaria. Le développement du sous-secteur de l'agriculture est limité au niveau des cultures sous pluie par la faiblesse de la pluviométrie couplée à la pauvreté des sols dunaires et à la pression parasitaire. Quant aux cultures irriguées, les principales contraintes sont la faible capacité financière des exploitants pour développer les aménagements hydroagricoles, l'absence de crédit adapté, de système efficace d'approvisionnement en intrants et de commercialisation des produits agricoles.
3. En matière de **production animale**, la région de Diffa disposait en 2016 d'un cheptel estimé à plus de 3 750 000 têtes toutes espèces confondues, correspondant à 1 637 000 unités de bétail tropical, soit 9,90% du cheptel national. Les productions animales sont pratiquées par 95% de la population et contribuent pour près de 55% au produit annuel brut de la région, les plaçant au premier rang des recettes totales d'exportation provenant des produits agro-sylvo-pastoraux. Cependant, le sous-secteur de l'élevage fait face au déficit fourrager chronique dans la région de Diffa (10 années sur 12 sont déficitaires), au mauvais maillage des points d'eau, qui ne permet pas une exploitation rationnelle des pâturages, et à la faible organisation des producteurs dans le domaine de la commercialisation des animaux et de leurs sous-produits.
4. **Accès aux marchés.** Dans la région de Diffa, les transactions sur les marchés sont dominées par la commercialisation du bétail et du poivron, et contrôlées par les Nigériens, qui se positionnent en aval de ces filières comme principaux acheteurs, mais également en amont, pour le cas du poivron, comme principaux fournisseurs d'intrants en offrant des crédits de campagne. Cette situation a cependant été fortement perturbée par les attaques de Boko Haram, avec pour conséquence la fermeture de la plupart des marchés ruraux et le développement de circuits commerciaux informels. En conséquence, une grande proportion des marges

commerciales est encaissée par les commerçants et leurs intermédiaires tandis que les producteurs bradent environ 70% de leur production au moment de la récolte quand les prix sont au plus bas.

5. **Situation des femmes et des jeunes.** Les difficultés d'accès aux facteurs de production, dont le foncier, le financement et l'appui en conseil technico-économique, poussent les femmes à délaisser les activités de production agricole et à se positionner dans les segments de la transformation artisanale des produits agricoles (petite restauration, presses d'huile, produits laitiers et production de farines et de produits dérivés). Au stade de la production, la participation des femmes est observée dans la récolte du niébé en culture pluviale et du poivron en culture irriguée. Ces dernières années, on constate un fort engouement des femmes pour les cultures maraîchères irriguées dans les cuvettes oasiennes. L'interdiction de la circulation en moto du fait de l'insécurité a fortement nui à l'emploi des jeunes hommes qui assuraient auparavant le transport motorisé des personnes et des marchandises. L'agriculture, notamment le maraîchage, pourrait représenter pour eux une possibilité de réinsertion.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

6. Le Plan de développement régional de Diffa (2016-2020) insiste: i) sur la préservation, l'augmentation et la diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques; et ii) sur le renforcement de la résilience des communautés face aux changements climatiques, aux crises et aux catastrophes naturelles.
7. Les orientations des politiques nationales à l'horizon 2020¹ comportent l'ambition de multiplier par trois la contribution des cultures irriguées au bilan céréalier national. Cette orientation stratégique concerne également la région de Diffa grâce à l'amélioration de l'offre de facteurs de production (ouvrages de captage d'eau, moyens d'exhaure), des services de conseils agricoles technico-économiques, et la création de moyens de stockage, de transformation et d'accès au marché pour les produits issus des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques.
8. La volonté et l'engagement des autorités nigériennes à lutter contre la pauvreté rurale en appuyant notamment les jeunes et les femmes à travers le développement de l'agriculture comme première source d'emploi rural, l'amélioration des capacités de résilience des populations par l'appui des filières en amont et en aval de la production ainsi que le soutien des ménages fragilisés par la crise sécuritaire pour un relèvement rapide sont les motivations prises en compte dans la formulation du présent programme.
9. Concernant les populations réfugiées, le Gouvernement est soucieux de mettre en place des mécanismes visant à soutenir les communautés locales, à accueillir les personnes déplacées grâce au développement d'activités agropastorales durables, à assurer l'intégration sociale et économique des personnes déplacées dans les zones d'accueil et à préparer leur retour dans leur pays et village d'origine une fois les menaces sécuritaires maîtrisées. Cette vision est soutenue par les constats des partenaires intervenant sur le terrain, qui indiquent que, après des années d'assistance humanitaire, les besoins actuels des groupes cibles vont davantage vers des demandes d'appui pour des projets économiques permettant leur prise en charge et assurant leur intégration dans la dignité. Cette demande s'inscrit dans le champ d'intervention du FIDA fondé sur la promotion de l'agriculture familiale pour éradiquer la pauvreté et la faim dans les zones rurales.

¹ i) La Stratégie de développement durable et de croissance inclusive à l'horizon 2035 (SDDCI – Niger 2035); ii) le Plan de développement économique et social 2017-2021; iii) le Plan d'action 2016-2020 de l'initiative 3N "Les Nigériens nourrissent les Nigériens"; et iv) la Stratégie de petite irrigation au Niger.

10. Ainsi, sur la base des conclusions et des mesures convenues entre le Niger et le FIDA dans le rapport d'évaluation à mi-parcours des résultats du COSOP 2013-2018, le Gouvernement nigérien a sollicité le concours du FIDA pour le financement et l'extension du Programme de développement de l'agriculture familiale (ProDAF) dans la région de Diffa, permettant la transposition des acquis des projets antérieurs et de ceux en cours dans cette région.

II. Description du programme

A. Zone d'intervention et groupe cible

11. Le programme interviendra dans la zone des cuvettes oasiennes, les parties ouest et centre de la vallée de la Komadougou Yobé, la zone agropastorale centre et la partie pastorale nord-ouest de la région. Cette zone correspond aux communes de Goudoumaria, Mainé-Soroa, Chétimari, Diffa, Gueskérou, Foulatariet et N'Guel Beyli dans leur intégralité et à la partie sud de la commune de N'gourti joignant les communes de Gueskérou et de N'Guel Beyli. Les réalisations se concentreront autour des cinq pôles de développement économique (PDE) de Goudoumaria (incluant Boudti), Mainé-Soroa, N'Guel Beyli/Foulatari, Chétimari et Diffa (incluant Gueskérou). Le PDE de N'Guel Beyli sera axé sur les activités et les produits pastoraux, tandis que les autres PDE se concentreront sur les activités et les produits issus de l'agriculture irriguée et pluviale et de l'élevage sédentaire.
12. Quatre critères ont été pris en considération pour sélectionner les sites d'intervention: i) les conditions sécuritaires (sujettes à variation); ii) la concentration géographique des activités dans une logique de PDE; iii) les partenariats et les synergies potentiels avec les autres intervenants; et iv) la présence des différentes catégories de groupe cible prises en compte par une approche holistique.
13. Le ciblage des bénéficiaires se fera à deux niveaux: i) un ciblage socioéconomique des ménages vulnérables, qu'ils soient locaux ou réfugiés; et ii) un ciblage démographique des femmes et des jeunes. Plus particulièrement, le ProDAF-Diffa ciblera 20 000 ménages, soit environ 140 000 personnes, représentant environ 16% de la population de la région de Diffa, dont 30% de réfugiés. En outre, au moins 30% des bénéficiaires seront des femmes et 30% des jeunes, comme le prévoit la Stratégie de développement équitable et d'autonomisation des femmes et des jeunes du ProDAF.

B. Objectif de développement du programme

14. L'objectif global du programme est adapté de celui du ProDAF dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder, dont il constitue une extension. Il vise à contribuer à assurer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et les capacités de résilience des ménages ruraux de la région de Diffa.
15. L'objectif de développement est d'améliorer durablement les revenus, l'adaptation aux changements climatiques et l'accès aux marchés des exploitations agricoles familiales, et d'assurer l'insertion socioéconomique des populations réfugiées ou déplacées dans les communautés d'accueil.
16. Le ProDAF-Diffa interviendra dans le cadre des actions clés suivantes dans les cinq PDE retenus: i) développement d'un marché de demi-gros; ii) aménagement en petite irrigation des zones intermédiaires proches de la route nationale n° 1; iii) augmentation de la productivité des cultures pluviales et irriguées; iv) protection des cuvettes d'intervention par la fixation des dunes; v) amélioration des parcours et des points d'eau pastoraux; et vi) intégration socioéconomique des groupes de réfugiés.

17. L'impact recherché se traduit par deux effets:
- i) L'émergence d'exploitations agricoles familiales durables permet à 20 000 ménages ruraux, dont 30% de réfugiés, 30% de femmes et 30% de jeunes, de diversifier leurs productions (cultures et élevage), d'augmenter leurs rendements (30%) et leurs capacités d'adaptation aux chocs externes, notamment climatiques.
 - ii) Trente pour cent des 20 000 producteurs ruraux, dont 30% de réfugiés, 30% de femmes et 30% de jeunes, valorisent mieux leurs surplus de production agro-sylvo-pastorale grâce à une meilleure commercialisation sur des marchés qui approvisionnent les centres de consommation nationaux et les marchés transfrontaliers.

C. Composantes/résultats

Composante 1: Renforcement de l'agriculture familiale durable

18. L'objectif de cette composante est d'augmenter durablement la productivité des exploitations agricoles familiales. Elle se décline en trois sous-composantes: i) des aménagements structurants et productifs résilients face aux risques climatiques; ii) le renforcement des capacités technico-économiques des exploitations familiales; et iii) la résilience des populations vulnérables.
19. La composante 1 comprend: i) a) l'aménagement de sous-bassins versants (3 000 hectares) et la promotion du sous-secteur de l'hydraulique pastorale par la mise en œuvre d'ouvrages de conservation des eaux et des sols et de défense et de restauration des sols, la réhabilitation des couloirs et des points d'eau pastoraux et b) l'aménagement des bassins de production en cultures irriguées (360 hectares); ii) l'amélioration des capacités techniques agricoles afin que les exploitations agricoles familiales puissent diversifier leur production et augmenter les rendements de leur production de 30%, et l'amélioration de l'élevage pastoral et sédentaire afin d'améliorer la productivité du cheptel et de réduire les conflits sur l'utilisation des ressources naturelles; et iii) la mise en œuvre des activités préparatoires aux actions visant les réfugiés et la promotion du leadership féminin et de la sécurité nutritionnelle.

Composante 2: Accès aux marchés

20. Cette composante comprend les trois sous-composantes suivantes: i) l'aménagement structurant d'un accès durable aux marchés; ii) la promotion des microentreprises rurales et de l'emploi des jeunes; et iii) l'accès aux marchés et l'intégration régionale des échanges.
21. La composante 2 prévoit: i) la réhabilitation ou la construction d'infrastructures économiques afin d'améliorer les flux commerciaux autour des marchés existants au sein des cinq PDE; ii) la gestion durable des infrastructures économiques par le développement d'une ingénierie sociale spécifique; iii) la promotion des microentreprises rurales au profit des populations locales et des réfugiés; iv) le financement de la formation professionnelle et l'équipement des jeunes (dont 30% de jeunes femmes) en activités agricoles, liées à l'agriculture ou non agricoles; v) des actions visant à renforcer la concertation sur les politiques en matière d'amélioration de la connectivité des PDE par les marchés de demi-gros et les plateformes de commercialisation au sein des corridors de transport sous-régionaux.

Composante 3: Gestion et coordination du programme, suivi-évaluation et gestion des savoirs

22. Cette composante porte sur les opérations de gestion administrative et financière, de pilotage et de suivi-évaluation (S&E) du programme.

III. Exécution du programme

A. Approche

23. La mise en œuvre du ProDAF-Diffa reposera sur les principes du ProDAF dans les trois autres régions de Maradi, Tahoua et Zinder tout en tenant compte du contexte spécifique lié à la présence de populations réfugiées parmi les bénéficiaires.
24. L'approche du programme est fondée sur les trois principes d'intervention suivants:
 - l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en tenant compte des dimensions de la disponibilité, de l'accès et de l'utilisation des aliments par des dispositifs stables;
 - la continuité territoriale des interventions à partir du PDE, qui inclut le marché de demi-gros relié par des pistes rurales à des centres de collecte satellites situés dans des bassins de production, eux-mêmes entourés de bassins versants; et
 - la mise à l'échelle des activités du ProDAF au bénéfice de la région de Diffa.

B. Cadre organisationnel

25. Le Ministère en charge de l'agriculture assurera la tutelle du programme et la responsabilité de son exécution. Le comité national de pilotage sera responsable de l'orientation stratégique du programme et veillera au respect des accords de financement et à la cohérence du programme avec les stratégies nationales, et il approuvera les plans de travail et budgets annuels (PTBA). Il sera présidé par le Secrétaire général du Ministère en charge de l'agriculture et se composera de représentants des administrations publiques et des bénéficiaires.
26. La coordination et la gestion du programme, placées sous la supervision du Ministère en charge de l'agriculture, seront confiées à une unité régionale de gestion du programme (URGP) implantée à Diffa et dotée de l'autonomie de gestion technique, administrative et financière.
27. La cellule nationale d'assistance technique du ProDAF, basée à Niamey et à Maradi, apportera une assistance technique ponctuelle en fonction des besoins de la mise en œuvre du programme, notamment en matière de gestion fiduciaire, administrative et technique.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

28. **Planification.** L'URGP assurera la consolidation des PTBA préparés, selon les normes et dans les délais, par les partenaires techniques sur la base de discussions ciblées tenues localement. Elle sera coresponsable de l'organisation et du secrétariat des sessions du comité national de pilotage avec les autres URGPs. Le PTBA sera validé par le comité national de pilotage et soumis à l'approbation préalable du FIDA.
29. **Suivi-évaluation.** Le système de S&E aura pour objectif de fournir des données fiables et actualisées sur la mise en œuvre du programme et de faciliter la prise de décisions. Il sera rattaché au système de S&E global du ProDAF. Les données collectées seront saisies au niveau de l'URGP à Diffa à partir des fiches remplies sur le terrain avec la facilitation des opérateurs/partenaires d'exécution, et alimenteront la base de données harmonisée et unifiée du ProDAF. Un examen à mi-parcours sera réalisé conjointement par le FIDA et le Gouvernement au cours de la troisième année du programme.
30. **Apprentissage et gestion des savoirs.** La gestion des savoirs au sein du ProDAF-Diffa aura pour but: i) d'encourager le personnel engagé dans l'exécution des activités du programme à caractériser et documenter régulièrement les connaissances accumulées au cours de la mise en œuvre (capitalisation); et ii) d'archiver (manuellement ou électroniquement) de façon systématique les

productions documentaires (divers rapports, études, termes de référence, notes, etc.) des différents acteurs du programme et de faciliter leur exploitation (dans le cadre du partage des savoirs).

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

31. La **gestion administrative et financière** du programme ainsi que ses aspects fiduciaires reposeront sur la configuration et le mécanisme existants du ProDAF en cours. Le risque de gestion financière du ProDAF-Diffa est considéré comme "moyen".
32. Les fonds du programme seront gérés conformément aux dispositions des accords de financement. Les procédures de gestion administrative et financière seront détaillées dans la lettre à l'emprunteur et dans le manuel des procédures administratives, financières et comptables et de contrôle interne. Le manuel des procédures administratives, financières et comptables à mettre en place tiendra compte des particularités du programme, notamment la multiplicité des sources de financement et le nombre de régions d'intervention ainsi que la spécificité de la zone de Diffa en matière de risque.
33. **Flux de fonds.** Un compte désigné, libellé en francs CFA et destiné à recevoir les fonds provenant respectivement du prêt et du don, et un compte d'opérations en francs CFA seront ouverts au nom du programme auprès d'une banque commerciale compétente. Ces comptes seront mouvementés suivant le principe de la double signature.
34. L'unité de coordination du programme établira des situations financières et comptables trimestrielles qu'elle transmettra au Gouvernement et au FIDA ainsi que des états financiers des opérations du programme, qui seront soumis à un audit externe annuel.
35. Conformément aux directives du FIDA, un audit externe des états financiers sera réalisé une fois par an. Il sera conduit selon les Normes internationales d'audit et dans le respect des directives du FIDA en matière d'audit. Les états financiers audités seront rendus publics sur le site officiel du FIDA.
36. **Passation des marchés.** La conduite des opérations de marchés est régie: i) par la loi n° 2011/037 du 28 octobre 2011 portant principes généraux, contrôles et régulations des marchés publics et des délégations de services publics; ii) par le décret n° 2014-070/PRN/MF du 12 février 2014 portant contrôle a priori des procédures de passation de marchés, qui est exercé par la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers; et iii) par le décret n° 2016-641/PRN/PM du 1^{er} décembre 2016 portant code des marchés publics et des délégations de services publics.

E. Supervision

37. La **supervision** du programme sera réalisée directement par le FIDA, conjointement avec le Gouvernement nigérien représenté par le Ministère en charge de l'agriculture et en collaboration avec les autres départements ministériels concernés, l'unité de coordination du programme et les partenaires concernés, notamment la NORAD. En outre, le FIDA organisera des missions d'appui à la mise en œuvre, en fonction des besoins.

IV. Coût, financement et avantages du programme

A. Coût du programme

38. Le coût global du programme, sur une période de six ans, y compris les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix, est évalué à 16,06 millions d'EUR. Ce coût comprend le coût de base estimé à 14,82 millions d'EUR et les provisions pour imprévus physiques et financiers d'un montant total de 1,24 million d'EUR, soit 8% du coût total du programme.

39. Le coût estimatif global du programme par composante se présente comme suit:
- i) composante 1: Renforcement de l'agriculture familiale durable, pour un montant de 8,86 millions d'EUR, soit 55,2%;
 - ii) composante 2: Accès aux marchés, pour un montant de 3,93 millions d'EUR, soit 24,5%;
 - et iii) composante 3: Gestion et coordination du programme, suivi-évaluation et gestion des savoirs pour 3,27 millions d'EUR, soit 20,3%.
- Pour l'ensemble des financements, les dépenses courantes s'établissent à 1,92 million d'EUR, soit 11,9%. Le tableau ci-après donne le détail de la répartition du coût du programme par composante et sous-composante.

Tableau 1
Coût du programme par source de financement et par composante
(en milliers d'euros)

Composante	Prêt du FIDA		Don du FIDA		NORAD		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Renforcement de l'agriculture familiale durable												
1.1. Aménagements structurants et productifs résilients face aux risques climatiques	1 542,8	27,3	1 542,8	27,3	1 676,5	29,7	89,6	1,6	792,7	14,0	5 644,3	35,1
1.2. Renforcement des capacités technico-économiques des exploitations familiales	751,3	29,1	751,3	29,1	761,2	29,5	-	-	313,8	12,2	2 577,7	16,1
1.3. Résilience des populations vulnérables	149,1	23,5	149,1	23,5	257,2	40,5	-	-	80,0	12,6	635,4	4,0
Sous-total	2 443,2	27,6	2 443,2	27,6	2 694,9	30,4	89,6	1,0	1 186,4	13,4	8 857,4	55,2
2. Accès aux marchés												
2.1. Aménagement structurant d'un accès durable aux marchés	1 008,1	43,7	1 008,1	43,7	-	-	-	-	291,0	12,6	2 307,3	14,4
2.2. Promotion des microentreprises rurales et de l'emploi des jeunes	508,5	44,9	508,5	44,9	-	-	33,1	2,9	82,9	7,3	1 133,0	7,1
2.3. Intégration régionale des échanges	225,1	45,7	225,1	45,7	-	-	-	-	42,7	8,7	493,0	3,1
Sous-total	1 741,8	44,3	1 741,8	44,3	-	-	33,1	0,8	416,6	10,6	3 933,2	24,5
3. Gestion et coordination du programme, suivi-évaluation et gestion des savoirs												
3.1. Suivi-évaluation et gestion des savoirs	445,8	42,6	445,8	42,6	-	-	-	-	154,2	14,7	1 045,8	6,5
3.2. Coordination et gestion	730,3	32,9	730,3	32,9	396,6	17,8	-	-	364,9	16,4	2 222,1	13,8
Sous-total	1 176,1	36,0	1 176,1	36,0	396,6	12,1	-	-	519,1	15,9	3 267,9	20,3
Total	5 361,1	33,4	5 361,1	33,4	3 091,5	19,3	122,6	0,8	2 122,1	13,2	16 058,5	100,0

B. Financement du programme

40. Le programme sera financé à hauteur de 16,06 millions d'EUR, comme suit: i) un don du FIDA au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette s'élevant à 5,37 millions d'EUR, soit 33,4%; ii) un prêt du FIDA de 5,37 millions d'EUR, soit 33,4%; iii) un don de la Norvège d'un montant estimé à 3,09 millions d'EUR, soit 19,3%; iv) une contribution du Gouvernement nigérien de 2,12 millions d'EUR, soit 13,2%; et v) un apport des bénéficiaires d'un montant de 0,12 million d'EUR, soit 0,8%. Le tableau ci-dessous donne le détail de la répartition du coût du programme par catégorie de dépenses et source de financement.

Tableau 2

Coût du programme par catégorie de dépenses et source de financement

(en milliers d'euros)

Catégorie de dépenses	Prêt du FIDA		Don du FIDA		NORAD		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Dépenses d'investissement												
1. Travaux	1 208,5	31,5	1 208,5	31,5	823,4	21,5	-	-	590,8	15,4	3 831,2	23,9
2. Véhicules	74,8	29,1	74,8	29,1	40,7	15,8	-	-	66,8	26,0	257,1	1,6
3. Équipement et fournitures	92,7	35,4	92,7	35,4	8,7	3,3	-	-	68,2	26,0	262,4	1,6
4. Formation	715,4	45,7	715,4	45,7	-	-	-	-	135,7	8,7	1 566,5	9,8
5. Consultants	452,5	22,6	452,5	22,6	776,1	38,7	-	-	325,2	16,2	2 006,3	12,5
6. Biens, services et intrants	1 669,5	33,0	1 669,5	33,0	1 095,4	21,6	89,6	1,8	538,1	10,6	5 062,1	31,5
7. Dons et subventions	409,2	43,6	409,2	43,6	-	-	33,1	3,5	86,7	9,2	938,2	5,8
8. Non alloués	-	-	-	-	214,4	100,0	-	-	-	-	214,4	1,3
Total dépenses d'investissement	4 622,6	32,7	4 622,6	32,7	2 958,7	20,9	122,6	0,9	1 811,6	12,8	14 138,1	88,0
Dépenses courantes												
1. Salaires et indemnités	593,3	38,6	593,3	38,6	101,9	6,6	-	-	248,4	16,2	1 537,0	9,6
2. Coûts de fonctionnement	145,2	37,9	145,2	37,9	30,9	8,1	-	-	62,1	16,2	383,4	2,4
Total dépenses courantes	738,5	38,5	738,5	38,5	132,8	6,9	-	-	310,5	16,2	1 920,4	12,0
Total	5 361,1	33,4	5 361,1	33,4	3 091,5	19,3	122,6	0,8	2 122,1	13,2	16 058,5	100,0

C. Résumé des avantages et analyse économique

41. L'analyse de la rentabilité financière des activités montre que, pour les cultures pluviales, les taux de rentabilité interne (TRI), les valeurs actuelles nettes (VAN) et les ratios coût/bénéfices se situent respectivement autour de: i) pour le mil, TRI de 21,20%, VAN estimée à 15 135 francs CFA et ratio coût/bénéfices de 1,7; ii) pour le sorgho, TRI de 16,3%, VAN estimée à 7 206 francs CFA et ratio coût/bénéfices de 1,3; et iii) pour le niébé, TRI de 23,40%, VAN estimée à 37 772 francs CFA et ratio coût/bénéfices de 1,2.
42. Pour les cultures irriguées, les marges additionnelles sont respectivement de 661 697 francs CFA et de 739 000 francs CFA pour le poivron et le riz. Le TRI est de 62,8% pour l'oignon, avec une VAN de 11 millions de francs CFA et un ratio coût/bénéfices de 2,2. Ces résultats montrent que le producteur pourra faire face aux charges supplémentaires requises pour la mise en œuvre des itinéraires techniques améliorés et dégager un revenu additionnel.
43. L'élevage caprin au sein des groupements affiche également des résultats intéressants avec un TRI de 43,7%, une VAN de 642 219 francs CFA et un ratio coût/bénéfices de 1,3.
44. L'analyse des comptes financiers d'exploitation des différentes parties prenantes des marchés (producteurs, collecteurs, manutentionnaires, commerçants/demi-grossistes, collectivités/mairies, groupement d'intérêt économique de gestion de marché) présente une rentabilité satisfaisante pour les différents "types" d'investissements dans les marchés, avec des TRI compris entre 14,2 et 48%.
45. Le taux de rentabilité économique interne (TREI) global du programme est de 21,6% et la VAN du flux de trésorerie économique net sera de 13 millions d'USD. Ce résultat préliminaire est satisfaisant. Pour une augmentation des prix de vente de 10%, le TREI se situe autour de 23,6%. Une baisse des rendements de 15, 20 et 30% des cultures pluviales réduit les TREI respectivement à 18,9%, 17,3% et 14,0%, tandis qu'une augmentation des coûts de 10% donne un TREI de 19,6%.

D. Durabilité

46. Le ProDAF-Diffa s'inscrit dans une approche fondée sur l'amélioration de la résilience qui reprend les leçons apprises dans les régions voisines tout en intégrant les défis liés aux mouvements de population dus au contexte sécuritaire. Dans ce sens, le but premier du programme est d'améliorer la durabilité des pratiques proposées et des aménagements mis en place par le programme. La durabilité des interventions sera garantie par le choix de pratiques et d'activités ayant fait leurs preuves depuis des décennies, avec un fort taux d'adoption par les populations rurales.
47. D'un point de vue technique, les activités des composantes 1 et 2 reposent sur une ingénierie sociale qui lie chaque intervention, de la parcelle en bas-fond au sous-bassin versant, à ses usagers par l'intermédiaire de comités de gestion et d'associations aux compétences reconnues au niveau des communes.
48. D'un point de vue social, la démarche du programme sera inclusive et un appui sera apporté à l'ensemble des groupes cibles, sans discrimination. À cet effet, le programme encouragera la participation des populations aux associations villageoises existantes ou nouvellement créées plutôt que de mettre en place des organisations spécifiques à l'intention des populations réfugiées. Cette démarche permettra une meilleure intégration des communautés pour la mise en œuvre des activités et la valorisation des possibilités offertes.
49. Sur le plan économique, l'augmentation et la valorisation des productions agricoles en lien avec les opportunités de marché seront des incitations à l'engagement des bénéficiaires.

E. Identification et atténuation des risques

50. La mise en œuvre du ProDAF-Diffa sera confrontée à divers risques liés à la situation climatique et sécuritaire de la région, le risque sécuritaire restant imprévisible et majeur. Les risques environnementaux et sociaux du projet relèvent de la "catégorie B". La région étant sahélienne, les risques liés aux changements climatiques classent le projet à 'haut risque climatique'. L'évaluation de ces risques a été prise en compte dans le Plan de Gestion Environnemental et Social. Les dispositifs et les interventions prévus permettront d'atténuer les répercussions négatives des risques sur les activités. Le ProDAF-Diffa étant une extension du ProDAF, de nombreux risques sont fortement atténués du fait même de l'intégration institutionnelle et de l'expérience reconnue du ProDAF. Toutefois, afin de pouvoir ramener le risque du ProDAF-Diffa, jugé élevé, à une norme modérée en phase de mise en œuvre comme pour le ProDAF, la nouvelle structure prévoit un contrôleur interne pour mieux maîtriser les risques. Dans l'ensemble, les risques principaux et les mesures d'atténuation adoptées placent le programme au niveau modéré.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

51. Le ProDAF-Diffa est aligné sur le Cadre stratégique du FIDA pour 2016-2025, axé sur la transformation inclusive et durable du monde rural. Le ProDAF-Diffa contribuera à la réalisation des trois objectifs stratégiques du FIDA, à savoir: i) renforcer les capacités productives des populations rurales; ii) accroître les avantages que les populations rurales tirent de leur intégration au marché; et iii) renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience des populations rurales aux changements climatiques.
52. Les activités qui seront réalisées (aménagement des cuvettes, des espaces pastoraux, fixation des dunes autour des cuvettes, appui en intrants agricoles) dans le cadre du ProDAF-Diffa auront un impact environnemental et social de faible ampleur, réversible et facile à atténuer. De surcroît, les activités porteront sur des surfaces réduites et seront mises à l'échelle des actions menées dans le cadre du ProDAF dans les régions voisines, dont les conséquences socioenvironnementales négatives ont été jugées minimales et très localisées. Par conséquent, il est proposé que le programme soit classé dans la catégorie environnementale et sociale B.

B. Alignement et harmonisation

53. La stratégie de ciblage du programme se conforme à la Politique du FIDA en matière de ciblage. Le ProDAF-Diffa est aligné sur les recommandations du Gouvernement nigérien en faveur d'interventions, dans le contexte de Diffa, prenant en compte les populations réfugiées, déplacées ou de retour dans leur pays qui souhaitent s'engager dans l'agriculture familiale. Le programme veillera également à ce que cet aspect soit bien pris en compte lors du suivi de l'obtention des résultats et de l'évaluation de l'impact du programme (avec des données ventilées par sexe, âge et origine). Le ProDAF-Diffa est aligné sur la Stratégie de petite irrigation au Niger.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

54. Le ProDAF-Diffa est le fruit d'une mise à l'échelle des acquis et de l'approche du ProDAF dans les régions voisines. Il s'agit notamment des aspects suivants:
- **L'approche pôles de développement économique (PDE).** La démarche PDE, qui consiste à concentrer un ensemble cohérent et complémentaire d'appuis sur un bassin de production afin d'amplifier l'impact, avait été mise en place avec succès en 2012-2013 dans le Projet d'appui à la sécurité alimentaire et au développement de la région de Maradi (PASADEM) et le Projet de petite irrigation Ruwanmu (PPI Ruwanmu). Elle a été reprise dans le cadre du ProDAF actuel dans les régions de Tahoua, Maradi et Zinder et est désormais retenue comme modèle

dans les stratégies d'intervention de l'État et de certains partenaires. Cette démarche sera reprise dans le cadre de ce programme.

- **Les champs-écoles paysans et les associations d'usagers de l'eau.** Ces outils seront promus par le programme sur la base de l'expérience en cours du ProDAF.
- **La régénération naturelle assistée des arbres.** Cette innovation technique simple et peu coûteuse permettant de gérer la régénération naturelle des arbres a produit des effets très positifs dans le cadre des projets passés, promus par le FIDA depuis les années 1980.

D. Participation à l'élaboration des politiques

55. Les interventions du ProDAF-Diffa sont alignées sur les axes d'intervention du Plan d'action 2016-2020 de l'initiative 3N "Les Nigériens nourrissent les Nigériens", notamment les axes suivants: i) la maîtrise de l'eau pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques; ii) la promotion des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques et les chaînes de valeur; et iii) la gestion intégrée et durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement. Ces axes s'inscrivent également dans les objectifs du Plan de développement régional de Diffa (2016-2020) et du programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) 2013-2021 du FIDA. En axant ses efforts sur la problématique de l'appui aux réfugiés, le programme est également aligné sur les objectifs du Mécanisme pour les réfugiés, les migrants et les déplacés forcés, en faveur de la stabilité rurale (FARMS) développés par le FIDA et ses partenaires pour aider les personnes déplacées à devenir plus autonomes et renforcer la résilience des communautés d'accueil. Le programme contribuera donc de manière globale à soutenir la Stratégie de développement durable et de croissance inclusive du Niger à l'horizon 2035 (SDDCI – Niger 2035).

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

56. L'accord de financement entre la République du Niger et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur/le bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe à l'Appendice I.
57. La République du Niger est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
58. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VII. Recommandation

59. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant les résolutions suivantes:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Niger un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de cinq millions trois cent soixante-dix mille euros (5 370 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Niger un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette d'un montant de cinq millions trois cent soixante-dix mille euros (5 370 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Gilbert F. Houngbo

Accord de financement négocié

“Programme de développement de l’agriculture familiale dans la région de Diffa”

(Négociations conclues le 24 août 2018)

Numéro du prêt: _____

Numéro du don: _____

Nom du Programme: Programme de développement de l’agriculture familiale dans la région de Diffa (ProDAF Diffa)

La République du Niger (“l’Emprunteur/Bénéficiaire”)

et

Le Fonds international de développement agricole (“le Fonds” ou “le FIDA”)

(désignés individuellement par “la Partie” et collectivement par “les Parties”)

A) ATTENDU QUE l’Emprunteur/Bénéficiaire a sollicité du Fonds un financement du Projet décrit à l’Annexe 1 du présent Accord;

C) ATTENDU QUE dans le cadre de la Facilité pour les réfugiés, les migrants, les déplacements forcés et la stabilité rurale (FARMS), l’Agence Norvégienne Coopération au Développement (NORAD) a fourni une contribution au FIDA en vue du co-financement des activités du Projet conformément aux conditions et modalités qui ont été précisées dans un accord de don conclu entre l’Emprunteur/Bénéficiaire et le Fonds;

CONVIENNENT par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l’ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Programme et les dispositions relatives à l’exécution (Annexe 1), le tableau d’affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, modifiées en avril 2014 et toutes éventuelles modifications postérieures (“les Conditions générales”) sont annexées au présent document, et l’ensemble des dispositions qu’elles contiennent s’appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l’Emprunteur/Bénéficiaire un prêt et un don et l’ensemble constituant “le financement”), que l’Emprunteur utilise aux fins de l’exécution du Programme, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. A. Le montant du prêt est de cinq millions trois cent soixante-dix mille Euros
(5 370 000 Euros).
- B. Le montant du don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette est de cinq millions trois cent soixante-dix mille Euros (5 370 000 Euros).
2. Le prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables exempt d'intérêts mais est assorti d'une commission de service de 0,75% l'an et un délai de remboursement de 40 ans dont un différé d'amortissement de dix (10) ans, à compter de la date d'approbation du prêt par le Conseil d'administration du Fonds.
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'Euro.
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et clôture le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du prêt sont exigibles le 15 février et le 15 août.
6. Un compte désigné libellé en Franc de la Communauté financière africaine (FCFA) destinés à recevoir les fonds provenant respectivement du prêt et du don sera ouvert au nom du Programme auprès d'une banque commerciale au Niger. Les signataires de ces comptes désignés seront: i) l'Assistant technique national en consolidation financière (ATNCF) du ProDAF, et ii) l'Assistant technique national senior en dialogue politique (ATNSDP).
7. Un compte d'opérations en FCFA sera ouvert au bénéfice de l'unité régionale de gestion de ProDAF Diffa afin de recevoir les fonds des comptes désignés. Les signataires du compte d'opérations seront: i) le/la responsable administratif et financier de l'Unité Régionale de Gestion du Programme (URGP), et ii) le coordinateur régional.
8. L'Emprunteur/Bénéficiaire fournira des fonds de contrepartie pour un montant équivalent à environ deux millions cent vingt-deux mille Euros (2 122 000 Euros) aux fins de financement de l'ensemble des droits, impôts, taxes et redevances diverses grevant les travaux, les biens et services du Programme, selon les procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur/Bénéficiaire.

Section C

1. L'Agent principal du Programme est le Ministère en charge de l'agriculture.
2. La date d'achèvement du Programme est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

Section D

Le Fonds assure l'administration du prêt et du don et la supervision du Programme.

Section E

1. Les éléments ci-dessous constituent des conditions préalables au premier décaissement et s'ajoutent à la condition prévue à la Section 4.02 b) des Conditions générales.

- i) Les organes nécessaires à la mise en œuvre du Programme ont été mis en place par l'Agent principal et le personnel de l'URGP a été recruté;
 - ii) Le premier programme de travail et budget annuel (PTBA) accompagné d'un plan de passation des marchés a été approuvé par le Fonds;
 - iii) Le compte désigné a été ouvert et les spécimens de signatures envoyés au FIDA; et
 - iv) Le logiciel comptable a été paramétré en fonction des besoins spécifiques du Programme.
2. Les éléments suivants constituent des motifs supplémentaires de suspension du présent accord:
- i) Le Manuel de procédures administratives ou l'une de ses dispositions, a été suspendu, résilié en tout ou partie, a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du Fonds, et le Fonds considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le Projet; et
 - ii) Tout personnel clé du Programme tel que décrit dans le Manuel des Procédures administratives a été nommé, transféré ou retiré de ses fonctions sans l'accord préalable du FIDA.
3. Le présent Accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur/Bénéficiaire.
4. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur/Bénéficiaire:

Ministre du Plan
Ministère du Plan
BP. 862
Niamey, Niger

Pour le FIDA:

Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Le présent Accord, en date du _____, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur/Bénéficiaire.

REPUBLIQUE DU NIGER

Représentant autorisé
(Nom et titre)

FONDS INTERNATIONAL DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Houngbo
Président

Annexe 1

Description du Programme et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Programme

1. *Zone du Programme.* Le Programme interviendra dans la zone des cuvettes oasiennes, les parties ouest et centre de la vallée de la Komadougou, la zone agro-pastorale centre et la partie pastorale nord-ouest de la région. Cette zone correspond aux communes de Goudoumaria, Mainé, Soroa, Chétimari, Diffa, Gueskéro, Foulatariet N'Guel Beyli dans leur intégralité et la partie sud de la commune de N'gourti joignant les communes de Gueskéro et de N'Guel Beyli.

2. *Groupe-cible.* Les principaux bénéficiaires du Programme sont les exploitations agricoles familiales vulnérables et moyennement vulnérables dont l'accès à la sécurité alimentaire et aux marchés reste aléatoire et notamment les ménages issus des populations réfugiées, déplacées, retournées. Les femmes et les jeunes constituent une grande partie de cette population cible. Le nombre de bénéficiaires directs des activités s'élève à 20 000 ménages (140 000 personnes) dont 30% de ménages réfugiés.

3. *Objectif global et objectif de développement.*

3.1 L'objectif global du Programme est de contribuer à assurer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et les capacités de résilience des ménages ruraux de la Région de Diffa.

3.2 L'objectif de développement est d'augmenter durablement les revenus des exploitations agricoles familiales, leur adaptation au changement climatique, leur accès aux marchés et d'assurer l'insertion socio-économique des populations réfugiées, déplacées dans les communautés d'accueil.

4. *Composantes.* Les objectifs du Programme sont structurés autour des deux composantes et sous-composantes suivantes:

D. 4.1 Composante 1. Renforcement de l'agriculture familiale durable. L'objectif de cette composante est d'augmenter durablement la productivité des exploitations agricoles familiales à travers la mise en œuvre des activités suivantes:

4.1.1 Sous-composante 1.1: Aménagements structurants et productifs résiliants aux risques climatiques. Cette composante a pour objectif de permettre: i) l'aménagement de sous-bassins versants (environ 3 000 ha) et la promotion du sous-secteur de l'hydraulique pastorale à travers la mise en œuvre d'ouvrages de conservation des eaux et des sols (CES) et de défense et restauration des sols (DRS), la réhabilitation des couloirs pastoraux et des points d'eau pastoraux, et ii) l'aménagement des bassins de production en cultures irriguées (environ 360 ha) notamment à travers la mise en œuvre d'activités de petite irrigation dans les cuvettes oasiennes et les zones inter-dunaires des mesures de réinstallation de certains producteurs ou encore, des mesures de gestion de l'eau agricole par la mise en place d'associations d'usagers de l'eau (AUE) et enfin, en garantissant la sécurité foncière aux bénéficiaires des investissements.

4.1.2 Sous-composante 1.2: Renforcement des capacités technico-économiques des exploitations familiales. Cette composante vise à: i) l'amélioration des capacités techniques agricoles afin que les exploitations agricoles familiales puissent diversifier leurs productions et augmenter les

rendements de leurs productions de 30%, et ii) l'amélioration de l'élevage pastoral et sédentaire afin d'améliorer la productivité du cheptel dans la région tout en réduisant les conflits quant à l'utilisation des ressources naturelles.

4.1.3 Sous composante 1.3: Résilience des populations vulnérables. Cette sous-composante a pour objet de: i) mettre en œuvre les activités préparatoires aux actions impliquant les réfugiés notamment par le biais d'études spécifiques qui porteront sur le fonctionnement de l'agriculture familiale avec l'arrivée des réfugiés/déplacés/retournés mais aussi de campagnes d'information-sensibilisation, et ii) d'assurer le leadership féminin et la sécurité nutritionnelle par le biais de mesures telles que la formation des femmes en transformation des produits agropastoraux et la promotion d'activités génératrices de revenus (AGR) individuelles ou collectives ou l'alphabétisation des femmes, membres des bureaux des groupements Mata Masu Dubara (MMD).

4.2 Composante 2. **Accès aux marchés**

4.2.1 Sous-composante 2.1: Aménagement structurants d'accès durable aux marchés. Cette sous-composante vise notamment: i) la réhabilitation/construction d'infrastructures économiques afin d'améliorer les flux commerciaux autour des marchés existants au sein des cinq pôles de développement économiques (PDE), et ii) la gestion durable des infrastructures économiques à travers le développement d'une ingénierie sociale spécifique impliquant les parties prenantes au sein de plates-formes de concertation locale dénommées "Hadin Gwiwa".

4.2.2 Sous-composante 2.2: Micro-entreprises rurales et emploi des jeunes. Cette sous-composante a pour objectif d'assurer: i) la promotion des micro-entreprises rurales (MER) au profit des populations locales et des réfugiés. La moitié des promoteurs sera constituée par des jeunes, 30% des jeunes promoteurs seront des femmes, et ii) l'emploi des jeunes en permettant le financement de la formation professionnelle et l'équipement des jeunes (dont 30% de jeunes femmes) en activités agricoles, connexes à l'agriculture ou non-agricoles.

4.2.3 Sous-composante 2.3: Accès aux Marchés et Intégration Régionale des Echanges. Cette sous-composante vise à mener des actions de renforcement de dialogue politique autour de l'amélioration de la connectivité des PDE par les marchés de demi-gros et les plates-formes de commercialisation au sein des corridors de transport sous régionaux.

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. Organisation et Gestion du Programme

1. *Agent principal du Programme*. Le Ministère en charge de l'agriculture en sa qualité d'Agent principal du Programme, assume l'entière responsabilité de l'exécution du Programme.

2. *Niveau de pilotage et de concertation*

2.1. Comité National de pilotage (CNP)

2.1.1. *Établissement*. Le CNP créé par arrêté du Ministère de tutelle dans le cadre du ProDAF dans les régions de Tahoua, Maradi et Zinder sera aussi responsable du pilotage du Programme et assurera l'orientation stratégique du Programme.

2.1.2. *Composition*. Le CNP qui se réunira deux fois par an est présidé par le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'agriculture et, est composé des représentants du (i) Haut-Commissariat à l'initiative 3N, (ii) Ministère du Plan, (iii) Ministère des Finances, (iv) Ministère en charge de l'Environnement et de la Salubrité Urbaine, (v) Ministère de l'Élevage, (vi) Secrétariat exécutif du CNEDD, (vii) Code Rural, (viii) RECA, (ix) CCIAN, (ix) gouvernorats, des conseils régionaux et de l'Association des municipalités du Niger des régions de Diffa, Maradi, Tahoua et Zinder

2.1.3. *Responsabilités*. Le CNP assurera l'orientation stratégique du Programme, le respect des accords de financement et la cohérence du Programme avec les stratégies nationales ainsi que l'approbation des Plans de Travail et de Budgets Annuels (PTBA).

3. *Niveau de coordination et gestion du Programme*

3.1. Unités régionales de gestion du Programme (URGP)

3.1.1. *Établissement*. La mise en place de l'URGP se fera en deux étapes: i) une équipe constituée du Coordonnateur(trice), du Responsable administratif et Financier et du Responsable du suivi-évaluation, d'un secrétaire et d'un personnel d'appui, sera mis en place au démarrage des activités financées par le NORAD, et ii) le reste de l'équipe de l'URGP sera complété dès l'entrée en vigueur du présent Accord.

3.1.2. *Responsabilités et composition*. Dotée d'une autonomie de gestion technique, administrative et financière et d'une délégation de maîtrise d'ouvrage du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, l'URGP sera dirigée par un Coordonnateur assisté des principaux responsables. L'URGP aura la charge de coordonner la mise en œuvre du Programme dans son ensemble, d'exécuter les PTBA et de contractualiser avec les différents opérateurs et services techniques de l'Etat. L'URGP sera composée notamment de: i) Un coordonnateur; ii) Un responsable administratif et financier (RAF); iii) un responsable de la composante 1; iv) un responsable de la composante 2; v) un responsable de suivi-évaluation; vi) un assistant chargé du suivi des contrats et conventions; vii) un comptable, et viii) du personnel d'appui tel que défini dans le Manuel des Procédures Administratives Financières et Comptables.

4. *Cellule nationale d'assistance technique (CENAT)*

4.1. *Composition* la CENAT composée de plusieurs assistants techniques appuiera l'URGP dans les domaines de la gestion technique et financière et le dialogue politique ainsi que le suivi-évaluation et communication, gestion du savoir.

4.2. *Responsabilités*. La CENAT aura pour tâches essentielles de: i) établir la liaison avec les acteurs concernés par la mise en œuvre du Programme (notamment les Ministères techniques, les services techniques régionaux de Diffa, les autorités administratives, communales et coutumières ainsi que les autres partenaires techniques, FAO, PAM et ONG intervenants dans la région de Diffa), et ii) veiller à la réalisation des prestations dans le respect des normes, des textes en vigueur et des règles de l'art.

5. *Equipe de management.* L'équipe de management constituée dans le cadre du PRODAF et composée d'un assistant technique senior de la CENAT et des 3 coordonnateurs régionaux sera élargie pour inclure le Coordonnateur régional du Programme.

B. Approche, Mise en œuvre du Programme, Partenariat et Suivi-évaluation

1. *Approche.* L'approche du projet est basée sur les trois principes d'intervention suivants:

- a) l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en tenant compte des dimensions de disponibilité, d'accès, et d'utilisation des aliments par des dispositifs stables;
- b) la continuité territoriale des interventions à partir du PDE qui inclut le marché de demi-gros relié par des pistes rurales à des centres de collecte satellites situés dans des bassins de productions, eux-mêmes entourés de bassins versants; et
- c) le changement d'échelle des activités du ProDAF au bénéfice de la région de Diffa.

2. *Suivi-Évaluation.* Le système de suivi-évaluation (S&E) aura pour objectif de fournir des données fiables et actualisées sur la mise en œuvre du Programme et de faciliter la prise de décisions permettant d'adapter davantage le Programme aux besoins des principaux acteurs. Ces données permettront de renseigner des indicateurs précis arrêtés lors de la conception. Ce système sera rattaché au système de suivi-évaluation global du ProDAF. Les données collectées seront saisies au niveau de l'URGP à Diffa à partir des fiches dynamiques remplies sur le terrain sous la facilitation des opérateurs/partenaires d'exécution et alimenteront la base de données harmonisée et unifiée.

3. *Examen à mi-parcours.* Le Ministère en charge de l'agriculture et le Fonds procéderont conjointement à un examen de l'exécution du Programme au plus tard à la moitié de la période d'exécution du Programme sur la base de termes de mandat établis par le Ministère et approuvés par le Fonds. Cet examen permettra d'apprécier notamment, la réalisation des objectifs du Programme et les difficultés rencontrées et, de recommander les réorientations qui s'avèreraient nécessaires pour atteindre ces objectifs et résoudre les difficultés.

C. Manuel des Procédures Administratives

1. *Préparation.* Un Manuel des Procédures Administratives acceptable pour le FIDA sera préparé qui inclura, notamment: i) la coordination institutionnelle quotidienne du Programme, ii) le budget, les procédures de décaissement, de passation des marchés, de surveillance et d'évaluation, de gestion financière et de reporting, iii) les procédures de recrutement du personnel clé du Programme ou de toute assistance technique, iv) une description détaillée des modalités de mise en œuvre du Programme, et v) toutes autres procédures ou modalités administratives, financières ou techniques requises par le Programme.

2. *Approbation et Adoption.* Ce projet de Manuel sera adressé au FIDA pour commentaire et approbation et sera adopté par l'Emprunteur/Bénéficiaire tel qu'approuvé par le FIDA. Une copie sera communiquée au FIDA dans les meilleurs délais. L'Emprunteur/bénéficiaire devra exécuter le Programme conformément au Manuel et ne pourra le modifier, l'abroger, y déroger ou permettre de le modifier, de l'abroger ou d'y déroger sans l'accord écrit préalable du FIDA.

Annexe 2*Tableau d'affectation des fonds*

1. *Affectation du produit du prêt et du montant du don.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt ainsi que le montant du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du Prêt (exprimé en EUR)	Montant alloué au titre du Don (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	1 090 000	1 090 000	100% HT
II. Consultations	1 050 000	1 050 000	100% HT
III. Biens, Services et Intrants	1 660 000	1 660 000	100% HT et hors contribution des bénéficiaires
IV. Dons et subventions	370 000	370 000	100% HT et Hors contribution des bénéficiaires
V. Salaires et indemnités	665 000	665 000	100% HT
Non alloué	535 000	535 000	
TOTAL	5 370 000	5 370 000	

- b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:
- i) Les dépenses de "*Consultations*" relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux Formations
 - ii) Les dépenses en "*Biens, Services et Intrants*" relatives à la catégorie III incluent également les dépenses liées aux Véhicules et celles relatives aux Équipements et Matériels
 - iii) Les dépenses en "*Salaires et Indemnités*" relatives à la catégorie V incluent également les dépenses liées aux coûts de Fonctionnement.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l'Emprunteur/Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte de prêt, du compte de don si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le Fonds a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Programme:

1. *Recrutement.* Le recrutement des cadres du Programme se fera sur la base de contrats renouvelables ne pouvant, en toute hypothèse, excéder la durée du Programme, Le recrutement et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du Programme sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat ou à leur affectation en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur.

2. *Égalité.* Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Programme, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur. Cependant, l'Emprunteur s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Programme.

Cadre logique

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables					Moyens de vérification			Suppositions
	Intitulé	Reference 2017	Année 1	Parcours	Cible finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Cible: 16% de la population de la Région de Diffa	1. Nombre de personnes (homme, femmes, jeunes, réfugiés) et ménages bénéficiant des services du projet	0	28 000	80 000	140 000 personnes (20 000 ménages; 40% réfugiés/déplacés/retournés; 30% femmes et 30% jeunes)	Rapports du projet	Annuelle	URGP	<ul style="list-style-type: none"> Stabilité politique Situation sécuritaire de la Région de Diffa est maîtrisée La stratégie d'accélération I3N est opérationnelle et harmonisée avec PNIA
Objectif global: contribuer à l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la résilience face aux crises des ménages ruraux de la région de Diffa (hors zone militarisée)	2. La prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq ans passe de 49,5% à 40%	49.5%	-	45%	40%	Rapports UNICEF et PAM	Année 1 et fin	URGP	
	3. La sécurité alimentaire et nutritionnelle d'au moins 70% des ménages ciblés est améliorée (réduction de la durée de la période de soudure d'au moins un mois et diversité alimentaire)	0	2 000	7 000 ménages	14 000 ménages	Enquêtes RIMS	Année 1 et fin	URGP	
Objectif de développement: restaurer et renforcer les capacités de 20 000 ménages à développer les productions agro-pastorales et halieutiques ou de micro-entreprises rurales dans la bande sud de la région de Diffa (hors zone militarisée)	4. Nombre de ménages engagés dans au moins une des activités de protection, de valorisation des bassins de production et création des microentreprises	A définir	4 000		20 000	Rapports INS et i3N et rapports du Projet	Annuelle	URGP	<ul style="list-style-type: none"> Les risques potentiels identifiés (diminution du rendement en raison de la variabilité climatique, des chocs phytosanitaires et / ou baisse des prix de vente des produits agricoles) restent dans la marge de l'analyse économique et financière
	5. Pourcentage de personnes/ménages faisant état d'une augmentation d'au moins 30% du volume de leur production parmi lesquels 40% des ménages de réfugiés	A définir	10%	50%	75%	Rapport de projet et études	Annuelle	URGP	
	6. Pourcentage de personnes / ménages dont le nombre de réfugiés et de rapatriés qui ont augmenté leurs revenus d'au moins 20%	A définir	10%	50%	100%	Rapport de projet et études	Annuelle	URGP	
Composante 1. Agriculture familiale durable									
Effet escompté I. L'émergence d'exploitations agricoles familiales durables permet aux producteurs ruraux (femmes, jeunes, réfugiés) de diversifier leurs productions, d'augmenter leurs rendements et leurs capacités d'adaptation aux chocs externes	7. Nombre de personnes / ménages déclarant adopter des technologies et des pratiques écologiquement viables et résilientes au climat (ventilées par type – ménages hôte, réfugiés)	0	21 000	70 000	112 000	Rapport de projet et études	Annuelle	URGP	<ul style="list-style-type: none"> Conditions climatiques favorable Conditions phytosanitaires favorable Les autorités locales ont facilité le soutien aux activités du projet
	8. Nombre de personnes / ménages déclarant une production excédentaire (cultures et bétail) dont les réfugiés	0	21 000	70 000	112 000	Rapports du Project	Annuelle	URGP	
	9. Nombre / pourcentage de migrants déclarant une intégration positive avec les communautés d'accueil	0	20%	70%	90%	Project reports	Annuelle	URGP	
Produit 1.1. Les superficies des terres agricoles et pastorales sont restaurées à travers les fixations de dunes et les actions de	10. Superficie traitée en bassins versants (fixations de dunes, CES/DRS, couloirs pastoraux, terres traitées contre les plantes envahissantes)	A définir	600	1 400	3 000	Rapports d'activités du projet	Semestrielle	URGP	<ul style="list-style-type: none"> Accès à la terre sécurisée avant le développement du terrain

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables					Moyens de vérification			Suppositions
	Intitulé	Reference 2017	Année 1	Parcours	Cible finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
CES/DRS sont augmentées	11. Nombre de cadres de consultation mis en place et fonctionnels pour la gestion communautaire des ressources comprenant (i) les familles d'accueil, les populations réfugiées, (ii) les femmes et (iii) les jeunes	0	5	10	10	Project reports	Annuelle	URGP	• Les autorités locales ont facilité le soutien aux activités du projet
Produits 1.2. L'accès aux points d'eau dans les zones pastorales est facilité	12. Nombre de points d'eau aménagés dans le cadre de l'hydraulique pastorale	0	5	15	30		Semestrielle	URGP	• Capacité de mettre en œuvre les recommandations découlant de l'observation du niveau des eaux souterraines
Produits 1.3. Les surfaces irriguées ont augmenté	13. Superficies de terres exploitées en petite irrigation	A définir	60	210	360		Semestrielle	URGP	• Bonne réactivité des prestataires de service
Produit 1.4. Les usagers de l'eau agricole et pastorale utilisent et gèrent de manière concertée la ressource disponible	14. Nombre de personnes / HH signalant un meilleur accès à l'eau à des fins de production		2 000	80 000	120 000	Rapport du projet et d'évaluation	Annuelle	URGP	• Prix des intrants de qualité abordables (semences, engrais, produits de santé animale)
Produit 1.5. Les productions agro-pastorales sont accrues	15. Nombre de producteurs formés aux pratiques et technologies de production durables et performantes (ventilé par productions végétales et animales)	0	2 000	15 000	20 000	Rapport du projet	Annuelle	URGP	
	16. Nombre de producteurs ayant accès à des intrants de production améliorés et / ou à des ensembles technologiques (ventilés par productions végétales et animales)	0	2 000	15 000	20 000	Rapport du projet	Annuelle	URGP	
Composante 2. Accès aux marchés									
Effet escompté II. Les producteurs valorisent mieux leurs surplus de production agro-sylvo-pastorale en les commercialisant sur des marchés qui approvisionnent les centres de consommation nationaux et marchés transfrontaliers	17. Nombre / pourcentage de personnes / ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés, aux installations de traitement et de stockage	5%	5%	15%	30%	Rapport d'évaluation n d'effets du projet	Annuelle	UGP	
Produit 2.1. Les centres de collectes et maison de paysans sont construits et sont viables	18. Nombre et types d'infrastructures intégrant les maisons de paysan construites et fonctionnelles	0		3	4	Rapport d'activité du projet	Semestrielle	URGP	
Produit 2.2. Les microentreprises sont financées	19. Nombre de MER financées	0	40	200	400	Rapport d'activité du projet	Semestrielle	URGP	
Produit 2.3. Un dispositif de réduction des entraves commerciales est fonctionnel le long du corridor Diffa-Zinder-Kano	20. Nombre de cadres de concertation locales mises en place et soutenues par les autorités gouvernementales le long du corridor	0	0	1	1	Rapport d'activité du projet	mi-parcours et fin	UGP	